

Votre contribution:

Les sites industriels de notre Société (Venissieux, Lannemezan) sont soumis à une concurrence internationale forte et cherchent, en conséquence, à maintenir leur compétitivité. L'amélioration de la concurrence sur la fourniture de gaz en zone Sud.

Q1

Nous considérons que pour éviter que certains fournisseurs ne puissent répondre aux appels d'offres faute de capacité d'accès en zone Sud, la méthode d'allocation des capacités la plus adaptée est celle d'une « allocation aux besoins ».

Les positions historiques doivent être rapidement remises en cause pour rapidement faire évoluer une situation figée.

Nous demandons que la méthode d'allocation aux besoins soit maintenue et que les études soient poursuivies rapidement pour résoudre les éventuelles difficultés de mise en œuvre.

Q2

Nous sommes totalement opposés à une introduction de tout système d'enchères pour ces allocations de capacité. Les événements mondiaux récents ont clairement montré que les signaux de prix résultant des systèmes de marché peuvent conduire à des catastrophes.

On ne saurait décider d'investissements lourds et de très long terme sur des signaux de marché qui sont par essence des signaux de court terme.

Q3

En attendant la mise en place d'une véritable allocation aux besoins, une allocation au prorata est momentanément acceptable.

Il nous semble que le système mis en place en 2010/2011 a plutôt bien fonctionné. Une méthode de ce type peut être reconduite dans les mêmes conditions d'accès.

Q4

Q

Q6

Q7

Les approvisionnements des consommateurs se font sur contrats en années calendaires, éventuellement pluri-annuels. Les calendriers de commercialisation des capacités doivent être adaptés.

Q8

Q9